



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 24

Tuesday, December 3, 2002

Le mardi 3 décembre 2002

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Atkins
 Bacon
 Baker
 Beaudoin
 Biron
 Bolduc
 Buchanan
 Callbeck
 Carstairs
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Doody
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Graham
 Gustafson

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kroft
 Lapointe
 LeBreton
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Meighen
 Milne
 Morin
 Murray
 Nolin
 Oliver
 Pearson
 Pépin
 Phalen
 Pitfield
 Poy
 Prud'homme
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 Rossiter
 St. Germain
 Setlakwe
 Sibbeston
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Watt
 Wiebe

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Atkins
 *Austin
 Bacon
 Baker
 Beaudoin
 Biron
 Bolduc
 Buchanan
 Callbeck
 Carstairs
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Doody
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 *Grafstein

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Graham
 Gustafson
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 *Kirby
 Kroft
 Lapointe
 LeBreton
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Meighen
 Milne
 Morin
 Murray
 Nolin
 Oliver
 Pearson
 Pépin
 Phalen
 Pitfield
 Poy
 Prud'homme
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 Rossiter
 St. Germain
 Setlakwe
 Sibbeston
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Watt
 Wiebe

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**TABLING OF DOCUMENTS**

The Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

The December 2002 Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons, pursuant to sbs. 7(3) of the *Auditor General Act*.—Sessional Paper No. 2/37-216.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Bacon, Chair of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, presented its Fourth Report (*CRTC decision re CPAC's licence renewal application*).

(The Report is printed as Appendix "A" at pages 275-276.)

The Honourable Senator Bacon moved, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Milne, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its Fifth Report (*amendment to Rule 95(3) — committee meetings during adjournments of the Senate*).

(The Report is printed as Appendix "B" at pages 277-278.)

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Poy, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRESENTATION OF PETITIONS

The Honourable Senator Milne presented petitions:

Of Residents of Canada concerning the Statistics Act (census records).

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A Message was brought from the House of Commons to return Bill S-2, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties,

And to acquaint the Senate that the Commons have passed this Bill, without amendment.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de décembre 2002 de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, conformément au paragraphe 7(3) de la *Loi sur le vérificateur général*.—Document parlementaire n° 2/37-216.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Bacon, présidente du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, présente le quatrième rapport de ce Comité (*décision du CRTC concernant la demande de renouvellement de licence de CPAC*).

(Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « A » aux pages 275 à 276.)

L'honorable sénateur Bacon propose, appuyée par l'honorable sénateur Maheu, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Milne, présidente du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le cinquième rapport de ce Comité (*modification au paragraphe 95(3) du Règlement — réunions de comités durant l'ajournement du Sénat*).

(Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « B » aux pages 277 à 278.)

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Poy, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable sénateur Milne présente des pétitions :

De Résidants du Canada au sujet de la Loi sur la statistique (documents de recensement).

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message par lequel elle retourne le projet de loi S-2, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux.

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce projet de loi, sans amendement.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mahovlich, seconded by the Honourable Senator Poy, for the third reading of Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Murray, P.C., seconded by the Honourable Senator Oliver, that the Bill be not now read a third time but that it be amended,

(a) in clause 32, on page 13, by adding after line 27 the following:

“(4) The Minister shall cause a copy of the corporate plan to be tabled in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the Minister receives the plan.”; and

(b) in clause 33, on page 14, by adding after line 11 the following:

“(5) The Minister shall cause a copy of the annual report to be tabled in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the Minister receives the report.”.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Kinsella, seconded by the Honourable Senator Atkins, that the Bill be not now read a third time but that it be amended,

(a) on page 13, by adding after line 10, the following:

“32. The Centre is deemed to be a government institution as that term is defined in section 3 of the *Access to Information Act* and section 3 of the *Privacy Act* for the purposes of those Acts.”;

(b) on page 15,

(i) by adding before the heading “*Department of Canadian Heritage*” before line 17, the following:

“*Access to Information Act*

37. Schedule I to the *Access to Information Act* is amended by adding the following in alphabetical order under the heading “*Other Government Institutions*”:

Sport Dispute Resolution Centre of Canada
Centre de règlement des différends sportifs du Canada”;

(ii) by adding after line 21, the following:

“*Privacy Act*

39. Schedule I to the *Privacy Act* is amended by adding the following in alphabetical order under the heading “*Other Government Institutions*”:

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mahovlich, appuyée par l'honorable sénateur Poy, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Oliver, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié,

a) à l'article 32, à la page 13, par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

« (4) Le ministre fait déposer un exemplaire du plan d'entreprise devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception du plan. »;

b) à l'article 33, à la page 14, par adjonction, après la ligne 7, de ce qui suit :

« (5) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport annuel devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception du rapport. »;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Kinsella, appuyée par l'honorable sénateur Atkins, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié :

a) à la page 13, par adjonction, après la ligne 11, de ce qui suit :

« 32. Pour l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Centre est réputé être une institution fédérale au sens de l'article 3 de chacune de ces lois. »;

b) à la page 15 :

(i) par adjonction, avant l'intertitre « *Loi sur le ministère du patrimoine canadien* » précédant la ligne 14, de ce qui suit :

« *Loi sur l'accès à l'information*

37. L'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information* est modifiée par adjonction, selon l'ordre alphabétique, sous l'intertitre « *Autres institutions fédérales* », de ce qui suit :

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada »;

(ii) par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« *Loi sur la protection des renseignements personnels*

39. L'annexe I de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est modifiée par adjonction, selon l'ordre alphabétique, sous l'intertitre « *Autres institutions fédérales* », de ce qui suit :

Sport Dispute Resolution Centre of Canada
Centre de règlement des différends sportifs du Canada” ;
and

(c) by renumbering clauses 32 to 40 and any cross-references thereto accordingly.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Roche, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 35,

(a) on page 14, by deleting the heading before line 23 and lines 23 to 46;

(b) on page 15, by deleting lines 1 to 7; and

(c) by renumbering clauses 36 to 40 as clauses 35 to 39 and any cross-references thereto accordingly.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Gauthier, seconded by the Honourable Senator LaPierre, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in the Preamble, on page 1, by replacing lines 5 to 8 with the following:

“social cohesion, linguistic duality, economic activity, cultural diversity and quality of life;”.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Bolduc, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the Bill be not now read a third time but that it be amended, in clause 28, on page 10, by replacing lines 34 to 38 with the following:

“Auditor General of Canada

28. (1) The accounts and financial transactions of the Centre are subject to examination and audit by the Auditor General of Canada.

(2) The Auditor General of Canada shall annually

(a) audit and provide an opinion on the financial statements of the Centre; and

(b) provide a report to the Chairperson and to the Minister on the audit and opinion.

(3) The Minister shall cause a copy of the Auditor General’s report to be tabled in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the Minister receives the report.”.

After debate,

With leave of the Senate,

In amendment, the Honourable Senator Gauthier moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 7, on page 4, by adding after line 19 the following:

“(3) In developing contribution and policy implementation agreements, the Minister shall take into account the needs of the English-speaking and French-speaking minorities, in accordance with the *Official Languages Act*.”.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada »;

c) par la renumérotation des articles 32 à 40 et par le changement de tous les renvois qui en découlent;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Roche, appuyée par l’honorable sénateur Murray, C.P., que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 35 :

a) à la page 14, par suppression de l’intertitre précédant la ligne 19 et des lignes 19 à 42;

b) à la page 15, par suppression des lignes 1 à 4;

c) par le changement de la désignation numérique des articles 36 à 40 à celle d’articles 35 à 39 et par le changement de tous les renvois qui en découlent;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Gauthier, appuyée par l’honorable sénateur LaPierre, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 6 à 10, de ce qui suit :

« sur les plans de la santé, de la cohésion sociale, de la dualité linguistique, de l’activité économique, de la diversité culturelle et de la qualité de vie; » ;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Bolduc, appuyée par l’honorable sénateur Nolin, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 28, à la page 10, par substitution, aux lignes 32 à 35, de ce qui suit :

« Vérificateur général du Canada

28. (1) Le vérificateur général du Canada vérifie les comptes et opérations financières du Centre.

(2) Chaque année, le vérificateur général du Canada :

a) examine les états financiers du Centre et donne son avis sur ceux-ci;

b) présente au président et au ministre un rapport sur son examen et son avis.

(3) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport du vérificateur général devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception du rapport. ».

Après débat,

Avec la permission du Sénat,

En amendement, l’honorable sénateur Gauthier propose, appuyé par l’honorable sénateur Hubley, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié à l’article 7, à la page 4, par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

« (3) Le ministre doit, dans l’élaboration des accords de contribution et des accords de mise en œuvre de la politique, tenir compte des besoins des minorités francophones et anglophones conformément à la *Loi sur les langues officielles*. ».

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motions in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Third reading of Bill C-10A, An Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act.

A Point of Order was raised with respect to the proceedings on Bill C-10A.

After debate,
The Speaker reserved his decision.

MOTIONS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Senate call on the government to ratify the Kyoto Protocol on Climate Change.

After debate,
In amendment, the Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., that the motion be amended by substituting for the period after the word "Change" the following:

" , but only if, after the Senate has heard in Committee of the Whole from all federal, provincial and territorial government representatives who wish to appear, the Senate determines that there is a substantial measure of federal-provincial agreement on an implementation plan."

After debate,
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

SPEAKER'S RULING

I will begin by reading the relevant authority, which is found in Erskine May's *Parliamentary Practice*, page 532, under the heading "Division of bills."

When an instruction has been given to the committee that a bill may be divided into two or more bills, those clauses which are to form a separate bill have been postponed or considered in the position assigned to them by the bill. When they have been considered, preambles (if necessary), enacting words and titles have been annexed to them, and the separate bills have then been separately reported.

That, I believe, is the operative authority. Hence, I rule that it is not necessary to proceed in two steps. In fact, on November 28, as recorded on page 228 of the *Journals of the Senate*, the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs reported back to the Senate its second report as follows:

Your committee, to which was referred Bill C-10, an Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act, and to which instructions

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur les motions d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Troisième lecture du projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

Un rappel au Règlement est soulevé relativement aux délibérations sur le projet de loi C-10A.

Après débat,
Le Président réserve sa décision.

MOTIONS

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Banks,

Que le Sénat demande au gouvernement de ratifier le protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Murray, C.P., que la motion soit amendée par l'ajout de ce qui suit avant le point placé après le mot « climatiques » :

« , mais seulement si, après que le Sénat aura recueilli les témoignages en Comité plénier de tous les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui souhaitent témoigner, le Sénat détermine qu'il existe un accord substantiel entre le fédéral et les provinces au sujet d'un plan de mise en œuvre. »

Après débat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Je vais commencer par donner lecture du texte faisant autorité, que je trouve dans l'ouvrage d'Erskine May, *Parliamentary Practice*, à la page 532, sous la rubrique « Division de projets de loi ».

Lorsqu'il est donné instruction au comité de scinder un projet de loi en deux ou plusieurs projets de loi, les dispositions qui doivent constituer un projet de loi distinct sont remises à plus tard ou étudiées où elles figurent dans le projet de loi. Après leur étude, des préambules (au besoin), une formule déduction et des titres leur sont ajoutés, et les projets de loi distincts font l'objet d'un rapport séparé.

Voilà le texte qui fait autorité, selon moi. Je dois donc statuer qu'il n'est pas nécessaire de procéder en deux étapes. Le 28 novembre, comme il est consigné à la page 228 des *Journaux du Sénat*, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a présenté son deuxième rapport au Sénat :

Votre comité qui a été saisi du projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, et qui a reçu

were given to divide Bill C-10 into two bills, has, in obedience to both orders of reference, examined the said bills and now reports that it has divided the bill into two bills, Bill C-10A, an Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act, and Bill C-10B, an Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), both of which are set out in Appendices A and B respectively to this report.

Your committee has agreed to report Bill C-10A without amendment, and further reports that it is continuing its examination of Bill C-10B.

Respectively submitted,

Further, in the *Journals of the Senate*, at the bottom of page 228 and at the top of page 229, it is noted:

After debate,
The question being put on the motion for the adoption of the report, it was adopted on division.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that Bill C-10A, an Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act, be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Honourable senators, that is how this matter came before us earlier today. The committee reported a bill back to the house, not a draft of a bill or a document. The Senate took it as such — a bill. It was the subject of a motion that gave rise to the order to vote today, as recorded on page 230 of the *Journals of the Senate*.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Kinsella:

That, pursuant to Rule 38, in relation to Bill C-10A, An Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act, no later than 5:30 p.m. on Tuesday, December 3, 2002, any proceedings before the Senate shall be interrupted and all questions necessary to dispose of third reading of the Bill shall be put forthwith without further debate or amendment, and that any votes on any of those questions not be further deferred; and

That, if a standing vote is requested, the bells to call in the Senators be sounded for thirty minutes, so that the vote takes place at 6:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

In conclusion, the way in which the committee dealt with the order of the Senate is in order. Bill C-10 has not disappeared and the committee to which it was referred has properly carried out the order of the Senate. Accordingly, it is in order to proceed.

l'ordre du Sénat de diviser le projet de loi C-10 en deux projets de loi distincts, a, en conformité avec ses deux ordres de renvoi, étudié ledit projet de loi, et il en fait deux projets de loi distincts, le projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, et le projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), qui sont respectivement présentés aux appendices A et B du présent rapport.

Votre Comité a décidé de faire rapport du Projet de loi C-10A sans amendement, et il poursuit l'étude du Projet de loi C-10B.

Respectueusement soumis,

Plus loin, au bas de la page 228 et en haut de la page 229 des *Journaux du Sénat*, on peut lire ce qui suit :

Après débat,
La motion tendant à l'adoption du rapport, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

L'honorable Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Honorables sénateurs, voilà comment nous avons été saisis de cette affaire aujourd'hui. Le comité a fait rapport à la Chambre d'un projet de loi et non pas d'un avant-projet de loi ou d'un document. Le Sénat l'a reçu comme tel. Il a fait l'objet d'une motion qui a donné lieu à l'ordre de tenir le vote aujourd'hui, comme l'indiquent les *Journaux du Sénat*, à la page 230.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinsella :

Que, conformément à l'article 38 du Règlement, relativement au projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, au plus tard à 17 h 30 le mardi 3 décembre 2002, toutes délibérations devant le Sénat soient interrompues et que toutes questions nécessaires pour disposer de la troisième lecture du projet de loi soient mises aux voix immédiatement sans autre débat ou amendement, et qu'aucun vote sur lesdites questions ne soit reporté; et

Que, si un vote par appel nominal est demandé, le timbre d'appel des sénateurs sonne durant trente minutes pour que le vote ait lieu à 18 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

En définitive, le comité a traité l'ordre du Sénat selon les règles. Le projet de loi C-10 n'a pas disparu et le comité auquel il a été renvoyé a exécuté l'ordre du Sénat dans les règles. Par conséquent, nous pouvons poursuivre.

BILLS

Third reading of Bill C-10A, An Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Furey, that the Bill be read the third time.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Watt moved, seconded by the Honourable Senator Adams, that subsection 98(3) of the Criminal Code Part III be amended to provide for reasonable time available to those law abiding Inuit and other law abiding Canadians to conform with the requirement to obtain a registration certificate for purposes of possession of firearms other than prohibited or restricted firearms and as follows:

“Any person who, at any particular time between the coming into force of subsections 91(1), 92(1) and 94(1) and the later of January 1, 1998, and such other date as is prescribed, possesses a firearm, that, as of that particular time, is not a prohibited firearm or a restricted firearm shall be deemed for the purposes of that subsection to be, until January 1, 2004, the holder of a registration certificate for that firearm”.

After debate,

A Point of Order was raised as to the acceptability of the motion in amendment.

After debate,

The Speaker ruled that the motion in amendment was irreceivable.

At 5:30 p.m., pursuant to the Order adopted November 28, 2002, the question being put on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Furey, for the third reading of Bill C-10A, it was adopted on the following vote:

PROJETS DE LOI

Troisième lecture du projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

L'honorable sénateur Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Furey, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Watt propose, appuyé par l'honorable sénateur Adams, que le paragraphe 98(3) de la Partie III du Code criminel soit modifié de la façon suivante afin d'accorder aux Inuits et autres Canadiens respectueux des lois un délai raisonnable pour se conformer à l'exigence concernant l'obtention d'un certificat d'enregistrement pour toute arme, autre qu'une arme à feu prohibée ou une arme à feu à autorisation restreinte, qu'ils ont en leur possession :

« Quiconque, à un moment donné, après l'entrée en vigueur du paragraphe 91(1), 92(1) ou 94(1), mais au plus tard le 1^{er} janvier 1998 ou à une date postérieure fixée par règlement, a en sa possession une arme à feu qui, à ce moment, n'est pas une arme à feu prohibée ou une arme à feu à autorisation restreinte, est réputé, pour l'application de ce paragraphe et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2004, être titulaire du certificat d'enregistrement de cette arme. »

Après débat,

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de la motion d'amendement.

Après débat,

Le Président déclare que la motion d'amendement est irrecevable.

À 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le 28 novembre 2002, la motion de l'honorable sénateur Jaffer, appuyée par l'honorable sénateur Furey, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-10A, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Bacon	Day	Hervieux-Payette	Mahovlich	Robichaud
Biron	De Bané	Hubley	Milne	Roche
Callbeck	Fairbairn	Jaffer	Morin	Rompkey
Carstairs	Ferretti Barth	Kenny	Pearson	Setlakwe
Christensen	Finnerty	Kroft	Pépin	Smith
Cook	Fraser	Lapointe	Phalen	Stollery
Corbin	Furey	Losier-Cool	Poy	Wiebe—38
Cordy	Graham	Maheu		

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Adams	Comeau	Keon	Oliver	Spivak
Andreychuk	Cools	Kinsella	Rivest	St. Germain
Atkins	Di Nino	LeBreton	Rossiter	Stratton
Bolduc	Forrestall	Lynch-Staunton	Sibbeston	Tkachuk
Buchanan	Gustafson	Murray	Sparrow	Watt—28
Cochrane	Kelleher	Nolin		

ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Beaudoin

Gauthier

Gill

Joyal—4

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

The Speaker then read the Message to the House of Commons, as follows:

Ordered, That the Clerk do carry this Bill back to the House of Commons and acquaint that House that the Senate has divided the Bill into two Bills, Bill C-10A, An Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act, and Bill C-10B, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), both of which are attached to this Message as Appendices “A” and “B” respectively; and

That the Clerk further acquaint that House that: (a) the Senate desires the concurrence of the House of Commons in the division of Bill C-10; (b) the Senate has passed Bill C-10A without amendment; and (c) the Senate is further considering Bill C-10B.

A Point of Order was raised with respect to the Message to the House of Commons.

After debate,
The Speaker reserved his decision.

Ordered, That all Committees have power to sit while the Senate is sitting today, and that Rule 95(4) be suspended in relation thereto.

Ordered, That all remaining Orders be postponed until the next sitting.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:24 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

En conséquence, le projet de loi est lu la troisième fois et adopté.

Le Président lit alors le message à la Chambre des communes, comme suit :

Ordonné : Que le Greffier reporte ce projet de loi à la Chambre des communes et l’informe qu’il a scindé le projet de loi en deux : projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, et le projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), les deux projets de loi étant annexés au message à titre d’Appendices « A » et « B » respectivement; et

Que le Greffier l’informe en outre que le Sénat : a) souhaite le consentement de la Chambre des communes à la scission du projet de loi C-10; b) a adopté le projet de loi C-10A sans amendement; et c) poursuit son étude du projet de loi C-10B.

Un rappel au Règlement est soulevé concernant le message à la Chambre des communes.

Après débat,
Le Président réserve sa décision.

Ordonné : Que tous les comités soient autorisés à siéger pendant la séance du Sénat d’aujourd’hui, et que l’application du paragraphe 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Ordonné : Que tous les articles qui restent à l’ordre du jour soient différés à la prochaine séance.

AJOURNEMENT

L’honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l’honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s’ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 24 le Sénat s’ajourne jusqu’à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator Chalifoux substituted for that of the Honourable Senator Fraser (*November 29*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The name of the Honourable Senator Fitzpatrick substituted for that of the Honourable Senator Hubley (*November 29*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The name of the Honourable Senator Cordy removed from the membership (*November 29*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The names of the Honourable Senators Jaffer and Furey substituted for those of the Honourable Senators Corbin and Rompkey (*November 29*).

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le nom de l'honorable sénateur Chalifoux substitué à celui de l'honorable sénateur Fraser (*29 novembre*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le nom de l'honorable sénateur Fitzpatrick substitué à celui de l'honorable sénateur Hubley (*29 novembre*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le nom de l'honorable sénateur Corby enlevé de la liste des membres (*29 novembre*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Les noms des honorables sénateurs Jaffer et Furey substitués à ceux des honorables sénateurs Corbin et Rompkey (*29 novembre*).

APPENDIX "A"
(see p. 267)

TUESDAY, December 3, 2002

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee wishes to inform the Senate that on November 19, 2002, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission released its Decision concerning CPAC's licence renewal application. (Decision CRTC 2002-377)

The Decision is the result of a public hearing held before the Commission earlier this year in which the Senate intervened to express concerns about CPAC's television coverage of Senate committee programming and related matters.

The Commission concluded that:

1. It considers it important that CPAC's programming reflect "the bicameral nature of Canada's Parliament by providing coverage of both the upper and the lower houses."
2. The Commission announced that it was amending the "House of Commons and Provincial or Territorial Legislature Proceedings Exemption Order" pursuant to which CPAC has until now been broadcasting Parliamentary proceedings. Previously, that Order did not include any reference to the Senate. As noted by the Commission in the Public Notice announcing the amendment:

"In the context of its consideration of CPAC's renewal applications, the Commission determined that the programming service provided pursuant to the House of Commons and Provincial or Territorial Exemption Order should reflect the bicameral nature of Canada's Parliament by providing coverage of both the House of Commons and the Senate. Accordingly, the Commission amends this Exemption Order to describe the programming service provided by an exempt undertaking as including coverage of the Senate and its various committees, as provided by the Speaker or appropriate committee responsible for broadcasting matters."
3. The Commission's amendment also changes the title of the Order to "Parliamentary and Provincial or Territorial Legislature Proceedings Exemption Order". Pursuant to the Amended Order, CPAC and any other broadcasting undertaking purporting to broadcast parliamentary proceedings are required to meet, among others, the following criteria:
 - (h) Except as permitted under sections (i) and (j) below the programming service provided by the undertaking covers the proceedings of the House of Commons, the Senate or the legislature involved from beginning to end and does not offer selected excerpts of the proceedings, i.e. the coverage is "gavel to gavel".

ANNEXE «A»
(voir p. 267)

Le MARDI 3 décembre 2002

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité désire informer le Sénat que le 19 novembre 2002, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié sa décision concernant la demande de renouvellement de licence de CPAC. (Décision 2002-377 du CRTC).

Cette décision fait suite à une audience publique tenue devant le Conseil plus tôt cette année, au cours de laquelle le Sénat a exprimé sa préoccupation à propos de la couverture télévisuelle par CPAC des délibérations des comités sénatoriaux et d'autres questions connexes.

Voici les conclusions du Conseil :

1. Le Conseil juge important que la programmation de CPAC reflète « le bicaméralisme du Parlement du Canada par la retransmission des activités de la Chambre haute et de la Chambre basse ».
2. Le Conseil a annoncé qu'il modifiait l'« Ordonnance d'exemption — Débats de la Chambre des communes et des assemblées législatives d'une province ou d'un territoire », en vertu de laquelle CPAC effectuait jusqu'à maintenant ses radiodiffusions des travaux parlementaires. Antérieurement, cette ordonnance ne contenait aucune mention du Sénat. Comme le souligne le Conseil dans l'avis public annonçant la modification :

« Dans le contexte de l'examen des demandes de renouvellement de CPAC, le Conseil a déterminé que le service de programmation offert en vertu de l'« Ordonnance d'exemption — Débats de la Chambre des communes et des assemblées législatives d'une province ou d'un territoire » devait refléter la nature bicamérale du Parlement du Canada et offrir une couverture non seulement de la Chambre des communes mais aussi du Sénat. Par conséquent, le Conseil modifie l'ordonnance d'exemption pour y préciser que le service de programmation offert par une entreprise exemptée comprend la transmission des débats du Sénat et de ses divers comités, selon les ententes avec le Président ou le comité chargé des questions de radiodiffusion. »
3. La modification du Conseil vise également le titre de l'ordonnance qui devient « Ordonnance d'exemption — Débats parlementaires et des assemblées législatives d'une province ou d'un territoire ». En vertu de l'ordonnance modifiée, CPAC et toutes autres entreprises de radiodiffusion désirant diffuser des travaux parlementaires sont tenues de respecter, entre autres, les critères suivants :
 - h) À l'exception de ce qui est permis aux paragraphes i) et j) ci-dessous, le service de programmation fourni par l'entremise comprend la couverture intégrale des débats de la Chambre des communes, du Sénat ou de l'assemblée législative en cause et ne présente aucun extrait choisi des débats, autrement dit, la couverture commence au début et se termine à la fin de la séance.

- (i) The programming service provided by the undertaking may include coverage of Parliamentary committee meetings on a selective basis, where the appropriate Speaker or committee responsible for broadcasting matters is satisfied that such coverage is equitable.
- (j) The programming service provided by the undertaking may include a repeat broadcast of the relevant question period.
- (k) Control over the programming provided by the undertaking is retained by the appropriate Speaker or committee responsible for broadcasting matters.
4. As well, the Commission stated in its Decision that it expects CPAC to:
- (a) schedule Senate Committee proceedings equitably in relation to its televised proceedings of the House of Commons; and
- (b) work with the Senate to find a mutually satisfactory solution to the scheduling of such programming.
5. The Commission noted CPAC's commitment to discuss with the Senate specific proposals the Senate may wish to put forward regarding the presentation of programs that would profile the work of the Senate. The Commission also encouraged CPAC to give implementation of the above commitments "its highest priority".
6. The Commission modified the programming principles to which CPAC has traditionally been required to abide, by making an express reference to the Senate. On the assumption that CPAC will proceed to negotiate an agreement with the Senate, as referred to above, CPAC's programming principles now include the following: "CPAC must respect its agreements with the House of Commons and the Senate".
7. Finally, the Commission agreed with the Senate and other participants who objected to CPAC's request for "dual distribution status", which could have potentially limited the scope of CPAC's distribution to cable operators and other distribution undertakings. As a result of the Commission's decision, all of CPAC's programming, including its Parliamentary proceedings, must be distributed by virtually all distribution undertakings in the country on the basic tier in order to ensure access by Canadians.
- i) Le service de programmation fourni par l'entreprise peut offrir la couverture des réunions des comités parlementaires de façon sélective lorsque le Président de l'assemblée en cause ou du comité responsable des questions de radiodiffusion est convaincu qu'une telle couverture est équitable.
- j) Le service de programmation offert par l'entreprise peut comprendre une reprise de la période de questions pertinente.
- k) Le Président de l'assemblée en cause ou du comité responsable des questions de radiodiffusion détient le contrôle de la programmation offerte par l'entreprise.
4. De plus, dans sa décision, le Conseil déclare s'attendre à ce que CPAC :
- a) accorde aux délibérations des comités du Sénat un temps d'antenne équitable par rapport à celui accordé aux débats de la Chambre des communes
- b) s'efforce de trouver avec le Sénat une solution mutuellement satisfaisante à la question des horaires.
5. Le Conseil note l'engagement de CPAC à s'entendre avec le Sénat sur les propositions précises que celui-ci souhaite voir implantées concernant la présentation d'émissions sur le travail de cette Chambre. Le Conseil encourage également CPAC à « donner immédiatement suite à ses engagements ».
6. Le Conseil a modifié les principes de programmation auxquels CPAC était traditionnellement obligé de se conformer, en faisant expressément référence au Sénat. En supposant que CPAC cherchera à négocier une entente avec le Sénat, comme nous l'avons évoqué plus haut, les principes de programmation de la chaîne comporteront dorénavant celui-ci : « CPAC respecte ses ententes avec la Chambre des communes et avec le Sénat ».
7. Enfin, le Conseil est du même avis que le Sénat et que les autres participants qui se sont opposés à ce que CPAC obtienne, selon sa demande, un « double statut de distribution ». Une telle mesure aurait pu restreindre la portée de distribution de CPAC aux câblodistributeurs et autres entreprises de distribution. En raison de la décision du Conseil, toute la programmation de CPAC, y compris les travaux parlementaires, doit être distribuée par pratiquement toutes les entreprises de distribution du pays dans le cadre de leur service de base, afin que les Canadiens puissent y avoir accès.

Your Committee has authorized its Subcommittee on Agenda and Procedure (Steering Committee) to continue negotiations with CPAC for a renewed Broadcasting Agreement. We believe that the CRTC decision is important for the Senate. The Chamber's concerns have been recognized as legitimate and the Commission has created a solid foundation upon which to better assess CPAC's broadcasts of Senate programming in the future.

Respectfully submitted,

La présidente,
LISE BACON
Chair

Notre Comité a autorisé son Sous-comité du programme et de la procédure (comité de direction) à continuer les négociations avec CPAC pour un renouvellement d'entente de diffusion. Nous croyons que cette décision est importante pour le Sénat. Les préoccupations de cette chambre ont été reconnues comme légitimes, et le Conseil a créé un fondement solide en fonction duquel il sera possible de mieux analyser les diffusions par CPAC des travaux du Sénat à l'avenir.

Respectueusement soumis,

APPENDIX “B”
(see p. 267)

Tuesday, December 3, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FIFTH REPORT

1. On Thursday, October 31, 2002, the Senate referred the following motion to your Committee:

That for the duration of the present session any select committee may meet during adjournments of the Senate.

2. On November 7, 2002, the Senate adopted your Committee's Second Report, as amended, which provided “that, for the purpose of Rule 95(3), committees of the Senate be permitted to meet at any time on any weekday Monday to Friday the Senate stands adjourned during a Senate sitting week.”
3. There is no question that highly important work is done by the committees of the Senate. Indeed, the Senate has benefited greatly from the very favourable public reaction to many committee reports, including several recent ones. The *Rules of the Senate* should facilitate the ability of committees to function.
4. Committee meetings during extended adjournments of the Senate, however, raise a number of significant issues and questions. On the one hand, committee meetings during periods when the Senate is not sitting can be very valuable and useful. Such meetings can be longer and more intensive than are otherwise possible. Moreover, the logistics of travel by committees is considerably easier when the Senate is not sitting.
5. At the same time, there is a need for the Senate to have advance knowledge of, and some degree of control over, plans for committee meetings. There is also the fact that Senators generally are interested in and often follow the proceedings of committees on which they are not members. In addition, Senators want and need some certainty and ability in planning their schedules, including during adjournments.
6. Your Committee believes that clearer processes for determining whether and when committees should meet during adjournments are required. Your Committee believes that its role is to provide clarification and guidance to the Senate and Senators in dealing with committee meetings during extended adjournments.
7. Your Committee recommends that Senate committees should be required to obtain permission of the Senate in order to meet during any extended adjournment. In other words, your Committee recommends that committees comply with Rule 95(3) of the Senate. This requires giving at least one day's notice of such a motion, which allows all Senators to consider and participate in the decision-making process. Your Committee would expect that before giving notice of such a motion, there would be appropriate consultations with the members of the full committee or of the sub-committee on agenda and procedure, as well as the party whips, in order to ensure full participation in committee. In moving such a motion, the mover should be

ANNEXE «B»
(voir p. 267)

Le mardi 3 décembre 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

1. Le jeudi 31 octobre 2002, le Sénat a renvoyé la motion suivante au Comité :

Que, pour la durée de la présente session, les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat.

2. Le 7 novembre 2002, le Sénat a adopté la version modifiée du Deuxième rapport, qui recommandait « que, pour les fins du paragraphe (3) de l'article 95, les comités sénatoriaux soient autorisés à se réunir à toute heure, n'importe quel jour de la semaine du lundi au vendredi, où le Sénat ajourne au cours de la semaine de séance ».
3. Il ne fait aucun doute que les comités sénatoriaux accomplissent un travail très important. En fait, le Sénat a grandement profité de la réaction publique très favorable qu'ont entraînée de nombreux rapports de comité, y compris plusieurs rapports récents. Le *Règlement du Sénat* devrait faciliter la capacité des comités de fonctionner.
4. Les séances de comité survenant pendant les ajournements prolongés du Sénat posent cependant plusieurs problèmes importants. D'une part, les séances de comité tenues alors peuvent se révéler très utiles et très opportunes. Elles peuvent être plus longues et plus intensives qu'elles ne le sont en d'autres circonstances. D'autre part, il est beaucoup plus facile d'établir la logistique des déplacements des comités lorsque le Sénat ne siège pas.
5. Parallèlement, le Sénat doit connaître préalablement les plans établis pour les séances de comité et pouvoir exercer un certain contrôle à cet égard. Il faut également tenir compte du fait que les sénateurs s'intéressent généralement aux travaux des comités dont ils ne font pas partie et suivent souvent ceux-ci. En outre, les sénateurs souhaitent et doivent obtenir certaines précisions pour planifier leur horaire, y compris pendant les ajournements.
6. Le Comité est d'avis qu'il faut établir des modalités plus précises pour déterminer les circonstances où les comités seraient autorisés à se réunir pendant les ajournements. Il croit que son rôle consiste à renseigner et à guider le Sénat et les sénateurs en ce qui concerne la tenue de séances de comité pendant les ajournements prolongés.
7. Le Comité recommande que les comités sénatoriaux devraient être tenus d'obtenir l'autorisation du Sénat pour se réunir pendant un ajournement prolongé. Autrement dit, il recommande que les comités respectent le paragraphe 95(3) du *Règlement du Sénat*, qui exige un avis d'au moins une journée, ce qui permet à tous les sénateurs d'envisager de participer au processus décisionnel et d'y participer effectivement. Le Comité s'attendrait à ce que, préalablement au dépôt d'un tel avis, les membres du comité ou du sous-comité ainsi que les whips des partis soient consultés d'une façon pertinente quant au programme et à la procédure, afin d'assurer la participation de tous les membres. En proposant une telle motion, l'auteur serait

expected to set forth compelling and convincing arguments and reasons for allowing the committee to meet during the adjournment.

8. Your Committee also believes that there should be a procedure in place for dealing with urgent situations, which may arise during an extended adjournment. For instance, during the winter or summer adjournment, an important dignitary may become available for a meeting, or an issue may suddenly take on some urgency. As such, meetings cannot always be foreseen, and it may not be possible to obtain permission of the Senate in advance, another procedure should be available. This would involve a written request signed by the Chair and Deputy Chair of the committee in question, and consent being obtained from the Government and Opposition Leaders or any Senators named by such Leaders in the Senate. In all such cases, if such meetings are agreed to, the committee will be required to ensure that all Senators are provided with advance notice of the impending meeting, by means of electronic distribution, or otherwise.

Your Committee, therefore, recommends Rule 95 be amended by deleting the existing Rule 95(3), and substituting in its place the following new paragraph (3):

95(3) A select committee may meet during an adjournment of the Senate which exceeds a week by:

- (a) an order of the Senate; or**
- (b) the signed consent of the Government and Opposition Leaders, or any Senators named by such Leaders to a written request made by the Chair and the Deputy Chair.**

Respectfully submitted,

La présidente,

LORNA MILNE

Chair

censé exposer des arguments et des motifs convaincants et probants pour que le comité soit autorisé à se réunir pendant l'ajournement.

8. Le Comité est également d'avis qu'il faudrait établir une procédure régissant les situations urgentes susceptibles de survenir pendant un ajournement prolongé. Par exemple, un dignitaire important pourrait être en mesure de comparaître ou une question pourrait revêtir soudainement un caractère urgent pendant l'ajournement d'hiver ou d'été. Ce genre de situation ne pouvant pas toujours être prévu et la permission du Sénat ne pouvant peut-être pas être obtenue préalablement, il faudrait établir une autre procédure. Il s'agirait de présenter une demande signée par le président et le vice-président du comité en cause pour obtenir le consentement des leaders du gouvernement et de l'opposition ou des sénateurs désignés par ces leaders au Sénat. Si le tout était autorisé, le comité serait toujours tenu de s'assurer que tous les sénateurs ont été avisés préalablement de la séance à venir par courrier électronique ou autrement.

Le Comité recommande donc de modifier l'article 95 du Règlement en remplaçant le libellé du paragraphe (3) par ce qui suit :

95(3) Un comité particulier peut se réunir durant un ajournement de plus d'une semaine dans l'une des deux circonstances suivantes :

- a) un ordre du Sénat a été établi;**
- b) le consentement écrit a été obtenu des leaders du gouvernement et de l'opposition ou des sénateurs désignés par ces leaders, à la suite d'une demande écrite présentée par le président et le vice-président.**

Respectueusement soumis,



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5